Département du Var
Arrondissement de Draguignan

Envoyé en préfecture le 10/03/2017
Reçu en préfecture le 10/03/2017
Affiché le 10/03/2017
ID : 083-248300493-20170302-C_2017_053-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

C_2017_053

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 02 MARS 2017

L'an deux mille dix sept, le deux mars à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Affaires Culturelles

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	54

Objet de la délibération:
Réseau de lecture publique - Développement culturel du territoire et éducation artistique et culturelle - Demande de subvention

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Raymond BORIO, Richard STRAMBIO, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, André GAYMARD, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Alain CAYMARIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Marie-Christine GUIOL, Yves LE POULAIN, Florence LEROUX, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Michèle PELASSY, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Daniel MARIA pouvoir à Raymond GRAS, Fabien MATRAS pouvoir à Alain PARLANTI, Nicole FANELLI pouvoir à Serge BALDECCHI, Jutta AUGUIN pouvoir à Francine FIORINI, Alain BOUCHER pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Richard STRAMBIO, Alain HAINAUT pouvoir à Sylvie FRANCIN, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Sylvain SENES, Grégory LOEW pouvoir à Frédéric MARCEL, Laure REIG pouvoir à Georges ROUVIER

ABSENT(S) :
Liliane BOYER, Sophie DUFOUR, Gilbert BOUZEREAU, Stéphan CERET, Bernard CHARDES, Mathilde KOUJI-DECOURT, Sandrine MARY-BOUZEREAU, Christine NICCOLETTI, Thierry PESCE, Christine PREMOSELLI, David SONNEVILLE, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Mathilde KOUJI-DECOURT

RAPPORTEUR : Monsieur Serge BALDECCHI

Envoyé en préfecture le 10/03/2017
Reçu en préfecture le 10/03/2017
Affiché le 10/03/2017
ID : 083-248300493-20170302-C_2017_053-DE

Depuis 2014, le réseau de lecture publique de l'Agglomération dracénoise met en œuvre une programmation culturelle qui répond au dispositif de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) en direction des publics scolaires et des jeunes hors temps scolaire.

Cette proposition complète et enrichit l'offre culturelle et vise l'élargissement des publics.

Les parcours EAC autour de la lecture publique désignent des projets à destination de jeunes publics et donnent lieu à l'élaboration conjointe d'un projet entre le réseau des médiathèques et le ou les partenaires. Ils peuvent également concourir à la formation des enseignants et des personnels ayant des missions éducatives.

Un groupe de travail constitué par les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Rectorat de Nice et de la Communauté d'Agglomération Dracénoise concourt à la bonne mise en place et la valorisation de ces parcours.

Pour la troisième année, une chargée de mission est affectée par l'Éducation Nationale au réseau de lecture publique.

Une formation conjointe « Culture à portée de mains » programmée en avril 2017 permettra aux enseignants de découvrir la programmation 2017/2018 et participera à l'élaboration d'une culture commune.

Une subvention de 15 000€ a été allouée en 2016 qui va permettre l'accueil d'un auteur en résidence en partenariat avec les Archives Départementales du Var.
Cette résidence visera essentiellement les publics et les établissements scolaires des quartiers politiques de la ville et des zones géographiques définies comme prioritaires par l'Éducation Nationale.

Pour l'année scolaire 2017/2018, la reconduction de cette résidence est envisagée dans un esprit similaire : travail en partenariat avec les Archives Départementales du Var, projet sur l'ensemble du territoire avec l'association Théâtres en Dracénie et le Conservatoire d'agglomération.
Cette programmation sera décentralisée, accessible à tous et déclinera les propositions incluant des parcours d'Éducation Artistique et Culturelle sur l'ensemble du territoire.

En conséquence, et au vu de l'avis favorable de la commission Culture réunie le 14 février 2017, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

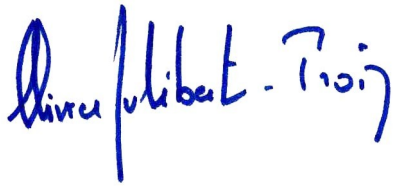
- autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention au meilleur taux auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le jeudi 02 mars 2017

Olivier AUDIBERT-TROIN





Président
Député du Var

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.